

Not faste... and furious !

INADMISSIBLE

Nous pressentions (cf. tract du 13 février) que les propositions de l'employeur dans le cadre de la NAO ne seraient pas mirobolantes. Mais nous devons l'avouer, une fois de plus, la direction est parvenue à faire reculer les frontières de l'impossible et de l'incroyable, en nous proposant une **augmentation de 0,7% avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014, pour les salaires jusqu'à 60 K€ (soit moins de la moitié du personnel)**. Soit un coût réel estimé proche de 0,2% de la masse salariale ! Et ce après « négociation » puisque la proposition initiale était de 0,5% !

PAS UNE ANNEE FASTE ???

Ce n'est pas une année faste, nous a-t-on dit, pour justifier cette proposition... Nous attendons donc avec impatience les résultats qui seront prochainement publiés, dont François Pérol ne manquera d'ailleurs pas de se féliciter, de nous féliciter et de nous remercier par la même occasion, comme il le fait toujours en ce genre d'occasion, ou faisant semblant d'oublier que les salariés aimeraient bien, de temps en temps, recevoir d'autres types de remerciements.

Ce sont les résultats du groupe, nous dit-on aussi. C'est pratique, comme réponse, mais d'un autre côté lorsqu'on demande un accord de participation, on nous répond – au cours de la même réunion ! – que les résultats de BPCE SA sont trop erratiques (comprenez par là qu'ils résultent d'écritures comptables bien plus que de l'activité) !

Alors c'est quoi une année faste ? Quelle hausse du PNB et du résultat net, quelle baisse du coefficient d'exploitation faut-il atteindre ? Faste, c'est combien, au juste ?

IL NE FAUDRAIT SURTOUT PAS DONNER TROP AUX SALARIES...

L'intéressement, cette année, devrait être d'un bon niveau. C'est ce qu'on a cru comprendre (et nous nous en réjouirons si c'est le cas, en tant que seule organisation syndicale à avoir signé l'accord d'intéressement).

D'autre part, il devrait y avoir la « prime Sarkozy ».

Alors, sérieusement, vous ne voudriez pas en plus bénéficier d'une augmentation de salaire, quand même ?!

DES PROPOSITIONS MEPRISANTES POUR LES COLLABORATEURS.

La règle du jeu, lors des NAO, c'est de proposer plus en cas d'accord signé par une ou plusieurs organisations syndicales, qu'en cas de désaccord. Savez-vous quel était le « prix » de l'accord de cette année ? 50 € ! Oui, vous avez bien lu ! Si nous avons signé l'accord proposé, vous auriez bénéficié de 50 € de plus d'abondement sur le Plan d'Epargne Entreprise et le PERCO. Et aussi 200 euros en plus de CESU subventionnés à 50%, donc un cadeau de 100 € pour les consommateurs de CESU.

LES AUTRES NEGOCIATIONS FORTEMENT COMPROMISES.

L'employeur a prévu d'ouvrir d'autres négociations, sur des sujets très divers, au cours de l'année 2014. Sur certains de ces sujets (ceux qui l'arrangent, car pour le télétravail, c'est toujours « niet »), il semble désireux d'arriver à un accord. C'est dommage, car nous ne serons probablement pas d'humeur à écouter ses propositions d'une oreille favorable.

Il faut être deux pour dialoguer. En se mettant aux abonnés absents sur la question des salaires, l'employeur ne doit pas s'attendre à ce que l'UNSA réponde à son appel sur d'autres sujets. On verra bien en 2015 s'il veut reprendre les discussions...

www.unsabpcesa.org

Le bureau UNSA BPCE

